

Moins de produits chimiques dans les espaces verts

La FDGDON et ses partenaires forment et sensibilisent à des techniques d'entretien moins polluantes dans les espaces verts. Objectif : zéro produit phytosanitaire en 2020. Séminaire et démonstrations hier à la Saline.

En 2020, il sera interdit d'utiliser des produits phytosanitaires en dehors des zones agricoles. Fini les désherbants toxiques sur les trottoirs, oubliés les fongicides dans les jardins publics, la loi devra être appliquée partout en France et donc à la Réunion. Une révolution progressive pour l'ensemble des travailleurs de la filière environnement et paysages, soit 700 professionnels sur l'île. Hier, plusieurs dizaines d'entre eux étaient ainsi réunis à la Saline-les-bains pour une journée de formation et de sensibilisation aux méthodes alternatives. Dans la salle, des entreprises d'entretien des espaces verts, des cadres de collectivités locales ou des responsables d'associations qui gèrent des emplois verts. Au micro, ce sont la FDGDON*, l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) et le groupe Sapef qui sont chargés de faire passer les messages.

Car si les produits phytosanitaires sont utilisés très majoritairement dans l'agriculture, leur usage en milieu ur-



Parmi les techniques alternatives et non polluantes, cette mousse végétale à haute température.

bain et habité cause de graves dégâts sur l'environnement. "Quand vous déversez du glyphosate sur un trottoir, sur un sol imperméable, il ne va pas se décomposer, explique Gérard Canabady, le président de la FDGDON. À la première pluie, le produit qui ne s'est pas dégradé va se retrouver dans les eaux pluviales, dans les nappes phréatiques ou ici par exemple dans le lagon". Engrais et pesticides peuvent suivre le même chemin lorsqu'ils sont utilisés sur un rond-point ou dans un square.

Pour anticiper l'interdiction totale en 2020, les professionnels sont donc invités à se familiariser avec les techniques et les réflexions alternatives. Hier, par exemple, ceux-ci ont eu droit

à une démonstration de désherbage à l'amidon de maïs. "C'est une mousse végétale qui est chauffée et qui sort à 96°C. Quand on la dépose sur la plante, elle l'enveloppe et crée un choc thermique qui la tue". Pour ce faire, Yann Le Borgne de la société Solubio utilise un camion, une citerne et une sorte d'applicateur XXL. Il est déjà sollicité par des communes pour nettoyer des espaces publics. Dans le même registre, la Sapef utilise, elle, une bonbonne de gaz et brûle les plantes à l'aide d'un chalumeau géant. Certes, cela consomme du gaz, donc du pétrole mais ça ne déverse aucun produit dans le sol.

"Aujourd'hui, nous sommes déjà dans une démarche raisonnée, témoigne

Patrice Fages, le patron du groupe Sapef. D'ailleurs, nous avons déjà des clauses dans les appels d'offres qui nous imposent de ne pas utiliser de produits chimiques. Nous avons donc un pôle de recherche et développement qui travaille à ces nouvelles méthodes". Parfois, la solution n'est même pas technologique. "Cela se décide souvent en amont", poursuit Patrice Fages. "Avec l'utilisation de plantes endémiques, mieux adaptées, moins fragiles", appuie Florence Schupp de la société La Mare Espaces verts qui explique que des produits bio sont en cours de développement et que d'anciennes recettes comme le savon noir font leur retour.

Une limite à cette conversion vers l'entretien non polluant : les coûts qui peuvent exploser lorsque l'huile de coude remplace les produits miracles. Même avec la hausse du prix du pétrole et de ses dérivés, la main-d'œuvre reste plus onéreuse que la chimie. "Les donneurs d'ordre, les architectes etc... doivent bien intégrer cette donnée", indique Patrice Fages. Toute une filière à convertir et une économie à repenser. En 2020, il faudra être prêt. Et propre.

R. Lt.

* Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles



Démonstration ici de désherbage avec un engin à gaz qui brûle les plantes indésirables.